

October 9, 2025

La version française suit le texte anglais.

Joint Statement from Canada’s Civil Liberties Organizations on Alberta’s Proposed Use of the Notwithstanding Clause

We, the undersigned, represent Canada’s leading civil liberties organizations from across the country—the BC Civil Liberties Association, the Canadian Civil Liberties Association, and Quebec’s Ligue des droits et libertés. We are united in our deep alarm over the Alberta government’s announced plan to invoke the notwithstanding clause in an attempt to shield three laws from judicial scrutiny.

Our organizations are fundamentally concerned with fighting for democratic accountability and protecting against government overreach. Alberta’s proposed use of the notwithstanding clause undermines both. These laws directly attack the rights of trans and gender diverse Albertans, including youth. By trying to insulate them from judicial review, the government is deliberately closing the courthouse doors to some of the most vulnerable people in our society. This sets a dangerous precedent that threatens the rights of all Canadians.

The Supreme Court of Canada has affirmed that trans and gender-diverse people face unique vulnerability to discrimination. Denying these individuals access to courts to test the constitutionality of laws that specifically target them would entrench stigma, perpetuate inequality, and withhold the equal protection of the law. The harms are not speculative. These laws threaten the safety, dignity, health, and well-being of people who already face systemic barriers in all aspects of public life.

Alberta’s plan reflects a deeply troubling national trend: the growing normalization of the notwithstanding clause to avoid accountability, strip marginalized people of *Charter* protections and sidestep constitutional obligations which undermines the rule of law. This clause was never intended to be used routinely or pre-emptively. It was designed as an extraordinary measure, deployed only in the rarest of circumstances. Its casual use to insulate discriminatory laws from scrutiny corrodes the foundations of our constitutional democracy.

We are already seeing the risks of the growing trend to use the notwithstanding clause elsewhere in Canada. In Quebec, the clause has been used repeatedly to override fundamental rights of religious and linguistic minorities—through Bill 21 passed in 2019 (barring certain public servants from wearing religious symbols), Bill 96 passed in 2022 (limiting access to English-language

services), and Bill 94 introduced in 2025 (restricting access to public services for those wearing face coverings and expanding the ban of wearing religious symbols to all the school staff).

In other provinces, like Ontario and Saskatchewan, governments have attempted to use the clause to suppress labour rights, limit political expression, and restrict the rights of trans youth.

While trans and gender-diverse Albertans will bear the most immediate and devastating impacts of these laws, this is not only their fight. A government that claims the right to set aside judicial oversight for some groups, claims the right to do so for any group. Freedom of expression, freedom of religion, equality before the law, the right to life and liberty are constitutionally protected rights and cornerstones of Canadian democracy. They were never meant to be optional, or to be applied selectively when politically convenient. If these rights and freedoms can be suspended at will, no one's freedoms are secure.

We call on the Premier and the Alberta government to:

1. Repeal the *Health Statutes Amendment Act, 2024*, the *Education Amendment Act, 2024*, and the *Fairness and Safety in Sport Act*;
2. Refrain from invoking the notwithstanding clause to try to shield these laws from judicial scrutiny;
3. Respect the *Charter of Rights and Freedoms* and allow the courts to fulfill their constitutional role, as is required in a free and democratic society.

Respect for human rights and civil liberties is not a partisan value. It is the bedrock of Canadian democracy. We stand together to demand that the Alberta government uphold, not erode, those values.

Signed,

BC Civil Liberties Association
Canadian Civil Liberties Association
Ligue des droits et libertés

Le 9 octobre 2025

Déclaration conjointe des organisations de défense des libertés civiles du Canada au sujet de l'intention de l'Alberta d'utiliser la disposition de dérogation

Nous soussignées, la BC Civil Liberties Association, l'Association canadienne des libertés civiles, et la Ligue des droits et libertés du Québec représentons les principaux organismes de défense des libertés civiles du pays. Nous sommes unis par notre profonde inquiétude à l'égard du projet annoncé par le gouvernement de l'Alberta d'invoquer la disposition de dérogation pour tenter de soustraire trois lois à l'examen judiciaire.

Nos organismes sont profondément engagés dans la défense de l'imputabilité démocratique et de la protection contre les abus de pouvoir du gouvernement. L'une et l'autre sont affaiblies par le recours à la disposition de dérogation envisagé par l'Alberta. Les lois en question s'attaquent directement aux droits des personnes albertaines transgenres et de diverses identités de genre, y compris les jeunes. En essayant de soustraire ces lois à l'examen judiciaire, le gouvernement ferme délibérément les portes du palais de justice aux personnes parmi les plus vulnérables de notre société. Cela crée un dangereux précédent qui menace les droits de toute la population canadienne.

La Cour suprême du Canada a déclaré que les personnes transgenres et de diverses identités de genre sont extrêmement vulnérables à la discrimination. Leur refuser l'accès aux tribunaux pour remettre en question la constitutionnalité de lois qui les ciblent expressément ancrerait la stigmatisation, perpétuerait les inégalités et leur refuserait la protection égale de la loi à laquelle ces personnes ont droit. Ces préjudices ne sont pas purement hypothétiques. Ces lois menacent la sécurité, la dignité, la santé et le bien-être de personnes déjà confrontées à des obstacles systémiques dans tous les aspects de la vie publique.

Le projet de l'Alberta illustre une tendance nationale profondément troublante : la normalisation croissante du recours à la disposition de dérogation par les gouvernements pour éviter de rendre des comptes, priver les personnes marginalisées des protections de la *Charte* et contourner les obligations constitutionnelles, ce qui porte atteinte au principe de la primauté du droit. Cette disposition n'a jamais été conçue dans le but d'être utilisée de manière systématique ou préventive. Elle a été conçue comme une mesure exceptionnelle, à n'employer que dans des cas extrêmement rares. Son usage intempestif pour soustraire des lois discriminatoires à un examen minutieux sape les fondements de notre démocratie constitutionnelle.

Nous constatons déjà ailleurs au Canada les risques de la tendance croissante à recourir à la disposition de dérogation. Au Québec, la disposition a été utilisée à maintes reprises pour

outrepasser les droits fondamentaux des minorités religieuses et linguistiques — dans le projet de loi 21 adopté en 2019 (interdisant à certains employés de l'État de porter des symboles religieux), le projet de loi 96 adopté en 2022 (limitant l'accès aux services en anglais) et le projet de loi 94 déposé en 2025 (restreignant l'accès aux services publics pour les personnes ayant le visage couvert et généralisant l'interdiction de porter des symboles religieux à tout le personnel scolaire).

Dans d'autres provinces, comme l'Ontario et la Saskatchewan, les gouvernements ont tenté d'utiliser cette disposition pour supprimer les droits du travail, limiter l'expression politique et restreindre les droits des jeunes personnes transgenres.

Les personnes albertaines transgenres et de diverses identités de genre subiront les répercussions les plus immédiates et désastreuses de ces lois, mais ce combat n'est pas seulement le leur. Un gouvernement qui revendique le droit de mettre de côté l'examen judiciaire pour certains groupes s'arroge le droit d'en faire de même pour n'importe quel groupe. La liberté d'expression, la liberté de religion, l'égalité devant la loi, et le droit à la vie et à la liberté sont des droits protégés par la Constitution et les pierres angulaires de la démocratie canadienne. Ils n'ont jamais été destinés à être facultatifs ni appliqués de manière sélective quand cela est politiquement avantageux. Si ces droits et libertés peuvent être suspendus à volonté, les libertés de personne ne sont garanties.

Nous demandons à la première ministre et au gouvernement de l'Alberta de :

1. Abroger la *Health Statutes Amendment Act, 2024*, l'*Education Amendment Act, 2024* et la *Fairness and Safety in Sport Act*;
2. S'abstenir d'invoquer la disposition de dérogation pour mettre ces lois à l'abri de l'examen judiciaire;
3. Respecter la *Charte canadienne des droits et libertés* et permettre aux tribunaux de s'acquitter de leur rôle constitutionnel, comme l'exige une société libre et démocratique.

Le respect des droits de la personne et des libertés civiles n'est pas une valeur partisane. Il s'agit du fondement de la démocratie canadienne. Nous nous unissons pour exiger que le gouvernement de l'Alberta respecte, au lieu de compromettre, ces valeurs.

Signé par :

BC Civil Liberties Association
Association canadienne des libertés civiles
Ligue des droits et libertés